

Section XVIII

**INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE
CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION;
INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE;
INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES
INSTRUMENTS OU APPAREILS**

Chapitre 92

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE;
PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS****Notes.**

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV), et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39);
 - b) les microphones, amplificateurs, haut-parleurs, écouteurs, interrupteurs, stroboscopes et autres instruments, appareils et équipements accessoires utilisés avec les articles du présent Chapitre, mais non incorporés à ceux-ci, ni logés dans le même coffret (Chapitres 85 ou 90);
 - c) les instruments et appareils ayant le caractère de jouets (n^o 95.03);
 - d) les écouvillons et autres articles de brosse pour le nettoyage des instruments de musique (n^o 96.03);
 - e) les instruments et appareils ayant le caractère d'objets de collection ou d'antiquité (n^{os} 97.05 ou 97.06).
2. Les archets, baguettes et articles similaires pour instruments de musique des n^{os} 92.02 ou 92.06, présentés en nombre correspondant avec les instruments auxquels ils sont destinés, suivent le régime de ceux-ci.

Les cartes, disques et rouleaux du n^o 92.09 restent classés dans cette position, même s'ils sont présentés avec les instruments ou appareils auxquels ils sont destinés.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
92.01		Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier.			
9201.10.00		-Pianos droits		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Neufs :			
		11 ---- -D'une hauteur de moins de 114.3 cm.....	NMB		
		19 ---- -Autres.....	NMB		
		---- -Usagés :			
		21 ---- -D'une hauteur de moins de 114.3 cm.....	NMB		
		29 ---- -Autres.....	NMB		
9201.20.00		-Pianos à queue		7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Neufs.....	NMB		
		20 ---- -Usagés.....	NMB		
9201.90		-Autres			
9201.90.10 00		-- -Clavecins et clavicordes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9201.90.90 00		-- -Autres	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
92.02		Autres instruments de musique à cordes (guitares, violons, harpes, par exemple).			
9202.10.00 00		-À cordes frottées à l'aide d'un archet	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9202.90		-Autres			
9202.90.10 00		-- -Harpes, y compris les autoharpes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9202.90.90		-- -Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		10 ---- -Guitares.....	NMB		
		20 ---- -Mandolines.....	NMB		
		30 ---- -Ukulélés et banjos.....	NMB		
		90 ---- -Autres.....	NMB		

I

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
92.05		Autres instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, par exemple).			
9205.10.00		-Instruments dits « cuivres »		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - <i>Trompettes, cornets et bugles</i>	NMB		
		20 - - - - <i>Trombones</i>	NMB		
		30 - - - - <i>Cors d'harmonie</i>	NMB		
		40 - - - - <i>Tubas, baritons, euphoniums et soubassophones (ou sousaphones) ...</i>	NMB		
		90 - - - - <i>Autres</i>	NMB		
9205.90		-Autres			
9205.90.10		-- - <i>Accordéons et instruments similaires; Bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec et saxophones; Orgues à tuyaux et à clavier; Harmonicas à bouche</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 - - - - <i>Clarinettes</i>	NMB		
		20 - - - - <i>Fifres, flûtes et piccolos</i>	NMB		
		30 - - - - <i>Flûtes à bec</i>	NMB		
		40 - - - - <i>Saxophones</i>	NMB		
		50 - - - - <i>Hautbois</i>	NMB		
		60 - - - - <i>Bassons, cors anglais et chalumeaux d'exercice</i>	NMB		
		70 - - - - <i>Harmonicas à bouche</i>	NMB		
		- - - - <i>Autres :</i>			
		91 - - - - <i>Orgues à tuyaux et à clavier</i>	NMB		
		92 - - - - <i>Accordéons et instruments similaires</i>	NMB		
9205.90.20	00	-- - <i>Harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques</i>	NMB	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9205.90.90	00	--Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
9206.00		Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, par exemple).			
9206.00.10		--Carillons devant être utilisés dans les églises; Tambours et batteries, cymbales, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas, xylophones et clochettes accordées		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Cymbales	NMB		
	20	----Timbales	NMB		
	30	----Autres tambours et batteries, acoustiques	NMB		
	40	----Carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas, xylophones et clochettes accordées	NMB		
	50	----Carillons devant être utilisés dans les églises	NMB		
9206.00.90	00	--Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
92.07		Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons, par exemple).			
9207.10.00		-Instruments à clavier, autres que les accordéons		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Orgues électriques :			
	11	----Clavier simple	NMB		
	12	----Clavier multiple	NMB		
		----Autres :			
	91	----Pianos électriques	NMB		
	92	----Synthétiseurs	NMB		
	93	----Claviers portatifs	NMB		
	99	----Autres	NMB		
9207.90		-Autres			
9207.90.10	00	--Accordéons, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas et xylophones	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9207.90.90		--Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	----Guitares	NMB		
	20	----Tambours et batteries, électroniques/MIDI	NMB		
	90	----Autres	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
92.08		Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent Chapitre; appeaux de tous types; sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche.			
9208.10.00	00	-Boîtes à musique	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
9208.90.00		-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Orchestrions et orgues de Barbarie	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
92.09		Parties (mécanismes de boîtes à musique, par exemple) et accessoires (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple) d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types.			
9209.30		-Cordes harmoniques			
9209.30.10	--	-D'autoharpes, clavicordes, clavecins, harpes, violes, altos, violons et violoncelles; Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -D'autoharpes, clavicordes, clavecins, harpes, violes, altos, violons et violoncelles.....	-		
	20	---- -Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines	-		
9209.30.90	00	-- -Autres	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
		-Autres :			
9209.91	--	-Parties et accessoires de pianos			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
9209.91.10	00	--Agrafes, parties d'étouffoirs de cordes de basse, cuir pour lanières, lanières, douilles d'étouffoirs, forté, marteaux non recouverts, moulures de marteaux, fonds de clavier, touches noires de pianos ou d'orgues, chevilles de pianos et chevilles de chevalets de pianos, goupilles de touches, pivots, pointes en laiton, parties de fourches en laiton, barres de pression, rondelles poinçonnées en papier ou en feutre, crochets de barres d'appui, éperons d'etouffoirs, fils d'attrapes de lanières, broches d'étouffoirs, fils de goujons, fils de releveurs (« ifter wires »), fils de marteaux et châssis de piano	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9209.91.90	--	-Autres		5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Musique pour pianos mécaniques.....</i>	-		
	90	---- <i>-Autres.....</i>	-		
9209.92		--Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.02			
9209.92.10	--	--Pour harpes et instruments dont les cordes sont frottées à l'aide d'un archet; Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour harpes et instruments dont les cordes sont frottées à l'aide d'un archet.....</i>	-		
	20	---- <i>-Devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines.....</i>	-		
9209.92.20	00	--Pour les autres instruments à cordes, sauf les instruments à cordes à clavier	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9209.94		--Parties et accessoires des instruments de musique du n° 92.07			
9209.94.10	00	--Devant servir à la fabrication ou à la réparation de pianos ou orgues; Parties et accessoires devant servir à la fabrication de guitares, de banjos ou de mandolines, dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques; Parties des carillons devant être utilisés dans les églises	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9209.94.90	00	--Autres	-	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
9209.99		--Autres			
9209.99.10	--	--Pour clavecins, clavicordes, accordéons et instruments similaires, instruments dits «cuivres», bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec, saxophones, tambours et batteries, cymbales, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas, xylophones et clochettes accordées, et carillons devant être utilisés dans les églises; Parties et accessoires des orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	10 - - - -	-Pour clavecins, clavicornes, tambours et batteries, cymbales, carillons et cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas, xylophones, clochettes accordées et carillons devant être utilisés dans les églises.....	-		
	20 - - - -	-Pour instruments dits « cuivres », bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec et saxophones	-		
	30 - - - -	-Pour accordéons et instruments similaires.....	-		
	40 - - - -	-Parties et accessoires des orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	-		
I	9209.99.20 00 - -	Mécanismes de boîtes à musique	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
I	9209.99.30 00 - -	Métronomes et diapasons	-	5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 3 %
	9209.99.90 00 - -	Autres	-	5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.